



Chiffres clés

45 % de la consommation d'énergie en France en 2023 sont destinés à l'utilisation des bâtiments^[1].

65 à 85 % des émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie d'un bâtiment sont liées aux produits utilisés pour leur construction et aux équipements techniques intégrés^[2].

42 % des Français déclarent avoir déjà souffert d'un excès de chaleur en été^[3].

3x plus élevées : les factures énergétiques des passoires énergétiques (logements de classe G) sont en moyenne 3 fois plus élevées que les factures des logements de classe C^[4], pour une température intérieure identique.

1. Observatoire de la Transition Écologique du Bâtiment, Chiffres clés, 2025. 2. ADEME, Étude Objectif Bâtiment Énergie Carbone, 2020. 3. Médiateur national de l'énergie, Baromètre énergie-info, 2024. 4. Le parc de logements par classe de performance énergétique au 1^{er} janvier 2022, Observatoire national de la rénovation énergétique, 2022.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Réaliser un inventaire de l'usage et de la consommation d'énergie des bâtiments publics de ma commune.
- Contribuer à structurer une filière locale de matériaux biosourcés pour le bâtiment.
- Mettre des surfaces à disposition des acteurs de mon territoire, pour le stockage de produits de construction, afin de favoriser leur réemploi dans la construction.
- Systématiser le recensement de la biodiversité en amont des projets de rénovation et adapter les travaux afin de limiter l'impact de la rénovation sur les espèces protégées.
- Intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique dans les nouveaux projets de construction ou de rénovation : protections solaires, végétalisation, îlots de fraîcheur, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, protection contre les inondations et le retrait-gonflement des argiles.



ADEME - Juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation/Illustration : CARACTER



012838-6



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉNOVER ET CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS CONFORTABLES, ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMES



?

Pourquoi mieux bâtir et bien rénover est important pour la transition écologique ?

Le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en France et un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre, à l'artificialisation des sols et à la consommation de ressources naturelles. En intervenant sur l'ensemble du parc (logements, locaux tertiaires privés et bâtiments publics), la commune ou l'intercommunalité peut réduire son impact environnemental.

La priorité va à la rénovation énergétique, synonyme de confort accru, de baisse des factures, mais aussi de dyna-

misation de l'économie locale. Elle permet aussi une approche globale de la qualité environnementale du bâti : qualité de l'air intérieur, lutte contre le bruit, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité par des choix constructifs plus sobres.

Les collectivités disposent aussi d'un levier important : optimiser l'usage du parc existant pour limiter les constructions neuves, via la mutualisation des espaces ou la lutte contre la vacance.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Faire de la rénovation des bâtiments publics une priorité avec l'outil BatEnR

(<https://reseaux-chaaleur.cerema.fr/espace-documentaire/batenr>)

Le décret tertiaire impose une réduction de la consommation d'énergie de 40 % en 2030 par rapport à 2010, pour tous les bâtiments publics d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m². Dans tout projet de rénovation, on prend en considération la diversité des enjeux :

- isolation thermique et acoustique performante, végétalisation,
- création d'îlots de fraîcheur et prise en compte du confort d'été,
- protection contre les inondations et les incendies,
- prévention du phénomène de retrait-gonflement des argiles,
- gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Pour accélérer la décarbonation, on électrifie les usages en abandonnant prioritairement les chaudières au fioul, et progressivement les chaudières à gaz. On les remplace notamment par des pompes à chaleur. Lorsque c'est possible, on peut également raccorder le bâtiment à un réseau de chaleur existant.

Dans les écoles notamment, on veille également à la qualité de l'air intérieur grâce à l'installation de systèmes de ventilation correctement dimensionnés et entretenus (et de moyens d'aération).

Réaliser un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE).

La réalisation d'un inventaire des bâtiments publics permet d'évaluer la performance du parc immobilier de la collectivité. Ce recensement des bâtiments et de leurs usages permet également d'identifier les possibilités de diversifier et d'intensifier les usages de certains espaces, tels que les salles polyvalentes, bibliothèques ou gymnases, afin d'élargir leurs plages d'utilisation.



Investir dans la rénovation des équipements publics les plus économes.

Les piscines publiques représentent près de 10 % des consommations d'énergie globales d'une collectivité. Investir dans leur rénovation pour intégrer une part d'énergies renouvelables, se raccorder à un réseau de chaleur ou mieux tenir compte des enjeux de confort d'été sont des choix économiquement gagnants.

Envisager le réemploi des produits de construction pour réduire la consommation de ressources naturelles.

On privilégie les produits facilement démontables, nécessitant pas ou peu d'opérations de nettoyage, réparation et reconditionnement, et représentant peu d'enjeux de sécurité dans un bâtiment (par ex. : portes, appareils sanitaires, dalles de moquettes, briques de terre cuite). La collectivité peut encourager le réemploi dans le cadre de son rôle de maître d'ouvrage, mais aussi mettre à disposition des terrains et espaces pour des associations ou des particuliers pour leurs propres travaux.

On appuie un écosystème de professionnels volontaires pour accompagner les pratiques d'auto-rénovation des ménages qui souhaitent réaliser eux-mêmes les travaux de rénovation de leur logement, afin de garantir la qualité et la performance énergétique.

Agir pour limiter l'impact des rénovations de bâtiments sur la biodiversité du territoire.

Un recensement de la biodiversité en amont des projets de rénovation permet d'éviter la destruction de nid ou l'obstruction d'une cavité servant d'accueil à des espèces.

Il est possible ensuite d'adapter le calendrier des travaux au rythme des espèces protégées en fonction de leur présence sur le site. Des vitrages anticollisions permettent de protéger les oiseaux et des bandes de crépis rugueux peuvent être installés afin de permettre la nidification sous les bords de toiture.



Ils le font déjà !

1

Un Schéma Directeur Immobilier pour mieux utiliser les bâtiments existants.

Communauté de communes Terres d'Argentan (33 000 habitants)

En réalisant un **inventaire des bâtiments publics, de leurs usages et de leurs consommations d'énergie**, la communauté de commune est parvenue à réduire la surface de son parc immobilier de 2 600 m² en partageant des espaces entre écoles, ou en optimisant les locaux de l'incubateur pour y accueillir des services techniques de la ville. Avec de substantielles économies d'énergie à la clé.

3

Mise à disposition d'espaces pour développer le réemploi de matériaux de construction.

Communauté d'agglomération du Pays basque (300 000 habitants)

Un ancien hangar appartenant à l'agglomération a été mis à disposition d'une association pour lui permettre de mener à bien ses chantiers de déconstruction et y créer un espace de stockage de matériaux destinés au réemploi.

Rénové par l'association en modeste contrepartie, le hangar permet le stockage des matériaux qui y sont revendus à prix solidaire.

2

Le bâti rénové pense aussi aux chauves-souris !

Bourges (64 000 habitants)

La collectivité a été sensibilisée à la préservation des chauves-souris par le Muséum d'Histoire naturelle local. Ces chauves-souris nichent en effet dans les anfractuosités des bâtiments et voient leur refuge disparaître avec la rénovation thermique du bâti.

En partenariat avec le MNHN, elle a **intégré des nichoirs directement dans les couches d'isolant extérieur**. Preuve que l'on peut s'isoler sans exclure les plus noctambules de ses habitants.

4

Une piscine rénovée en conservant la charpente et le bassin principal, avec un système solaire thermique qui couvre l'essentiel de ses besoins de chauffage

Communauté de communes Bugey-Sud (34 000 habitants)

Les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation de la piscine publique de centre-ville permettent d'**atteindre les objectifs du décret tertiaire tout en augmentant la capacité d'accueil**.

Une réflexion approfondie sur la rénovation des façades (réduction de la surface vitrée, intégration de voilages) a permis d'améliorer le confort thermique l'été, sans gêner le confort visuel tout le reste de l'année. Un système de chauffage solaire thermique vient couvrir la plupart des besoins d'énergie thermique du bâtiment rénové.

